

Arrêté N°2026-166

La Présidente de l'Université Lyon 2,

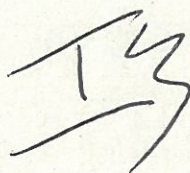
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de MASTER -
INFORMATIQUE - CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM) est constitué
conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 02/06/2026



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

MASTER - INFORMATIQUE - CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM)

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	MIGUET SERGE	pu
Enseignante-chercheuse	SCUTURICI MIHAELA	mcf
Professionnel	REYNAUD FREDERIC	Directeur artistique